



# Compte rendu Conseil Municipal de Mondrainville

*Vendredi 29 juin 2018*

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 29 juin à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de MONDRAINVILLE, en séance publique, sous la présidence d'Edith GODIER, Maire de MONDRAINVILLE.

Membres présents : Mme Edith GODIER, MM Didier BERTHELOT, Patrick BUFFARD, adjoints, Mmes Marie-José BLEUX, Mme Christelle LOUVEAU, MM Franck LEMERAY, conseillers

Membre absent excusé : Delphine TROPRES, M Sébastien LETELLIER

Le conseil municipal est composé de 8 membres en exercice, 6 sont présents

Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance M Didier BERTHELOT

## **Tarifs de la cantine année scolaire 2018-2019**

### **Délibération N° 2018-17**

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que la commission « RPI Grainville-Mondrainville », réunie le 7 juin 2018, a proposé les tarifs de la cantine applicables à la rentrée scolaire 2018-2019 selon le barème suivant :

- Repas normal : 4.02 € (maternelle et primaire)
- Repas occasionnel : 4.35 € (commande à 7 jours)
- Repas exceptionnel : 5.17 € (commande faite le jour même)
- Repas adulte : 4.70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, valide la proposition de la commission et décide de fixer les tarifs de la cantine applicables pour l'année scolaire 2018-2019 comme exposé ci-dessus.

## **Tarifs de la garderie année scolaire 2018-2019**

### **Délibération N° 2018-18**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs de la garderie applicables pour l'année scolaire 2018-2019 selon le barème suivant :

- Maintien du principe du forfait.
- Tarif de la garderie du matin de 07h30 à 08h45 : 1.50 €
- Tarif de la garderie du soir de 16h30 à 18h30 : 3.00 € (goûter compris).

Enfin pour éviter tout dépassement excessif sur le temps de la garderie du soir, le conseil accepte le principe de facturer 1 € supplémentaire par famille après 18h30 le soir, dès lors que ce dépassement est injustifié et répété.

## **Demande de subvention au titre des amendes de police**

### **Délibération N° 2018-19**

Pour des raisons de sécurité routière, il convient d'aménager un mini giratoire au niveau du lavoir, à l'intersection de la rue Saint-Denis et de la rue Chapman.

Madame le maire présente un devis comprenant le marquage au sol, la pose d'un mini giratoire complet d'un diamètre de 150 cm, d'une hauteur centrale de 8 cm avec 9 plots réfléchissants. Le devis proposé par la société EQUIP'AVENUE, dont le siège est à Vendes (Calvados) s'élève à 1 683 € HT. La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de réaliser les travaux d'aménagement du mini giratoire rue Chapman à Mondrainville
- autorise madame le maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du conseil départemental du Calvados pour financer cette opération.

### **Points divers**

- Une boîte à livres va être confectionnée par un habitant de la commune, à la demande de Mme le maire. Elle sera installée au niveau du lavoir. Il est envisagé d'organiser son inauguration avec la venue de l'écrivaine Brigitte Piedfert, auteur du roman « Sous le signe du jaguar » inspiré de la vie d'Etienne Du Val de Mondrainville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00